

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

Paris, le 22 AOÛT 2016

DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

/N° 00037

N:\SC\AMARIS\2016-08 plan d'action.odt

SP-2016-06364-D

Affaire suivie par : Patrick MEYNIER

Tél. : 01 80 15 36 02

Mél. : dcsp-sdaci-secretariat@interieur.gouv.fr

La directrice centrale adjointe de la sécurité publique

à

**Mesdames et messieurs les directeurs départementaux
de la sécurité publique**

S/c de mesdames et messieurs les préfets
(y compris DOM)

S/c de monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône

S/c de messieurs les préfets délégués pour la défense et la sécurité

Messieurs les directeurs de la sécurité publique

S/c de monsieur le haut commissaire
de la République en Nouvelle-Calédonie

Objet : Mise en œuvre du plan d'action de la Sécurité Publique dans le cadre d'AMARIS.

Réfer : Instruction DGPN n° 3621D du 3 août 2016 portant organisation du contrôle interne et du déploiement d'AMARIS dans la police nationale.

P. J. : Un questionnaire.

Pour faire suite aux instructions susvisées relatives au déploiement du dispositif AMARIS, piloté par l'IGPN, et à l'organisation du contrôle interne au sein de la police nationale, un plan d'action doit être mis en œuvre par la Sécurité Publique, dès cette année, pour mieux maîtriser les risques métiers qui pèsent sur les services et identifiés par la SDACI à l'occasion de ses travaux.

Au titre de 2016, le risque prioritaire retenu pour mobiliser l'ensemble des personnels de la Sécurité Publique sera celui de : « ne pas être en capacité d'agir efficacement face à un acte terroriste ».

Un premier angle d'attaque du plan mis en œuvre pour lutter contre ce risque sera : « la protection des locaux et des personnels qui les occupent ».

Avant d'élaborer et de diffuser un « schéma central de protection des sites » il conviendra cependant d'établir un état des lieux afin d'évaluer à son juste niveau le risque dont il s'agit.

C'est pourquoi vous voudrez bien répondre au questionnaire joint destiné à évaluer le besoin de protection des divers services de la Sécurité Publique.

Un questionnaire devra être rempli par ensemble bâtiminaire principal, car il vous appartient de déterminer, dans l'hypothèse de la commission d'un acte terroriste dans votre DDSP, celles de vos implantations secondaires qui seraient alors fermées provisoirement, le temps de gérer l'événement, celles-ci ne devant pas figurer dans l'état des lieux demandé.

La DEMAR de la SDACI a en charge la synthèse de l'ensemble de vos réponses en vue de la poursuite du plan d'action.

Celles-ci sont donc attendues pour lundi 19 septembre 2016, délai de rigueur.

Martine NAUTÉ



QUESTIONNAIRE D'ETAT DES LIEUX SUR LA PROTECTION DES SERVICES

Mode d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire doit être rempli pour chaque bâtiment principal : veuillez préciser la DDSP et la CSP correspondantes en tête de questionnaire dans les cellules affectées à cet effet. - Les cellules bleues : cliquez sur la cellule dans la colonne « Réponses », afin de faire apparaître le menu déroulant en cliquant sur la flèche à droite de la cellule. - Les cellules grises : appellent une réponse tapée manuellement.
----------------------	---

		Réponses
	DDSP :	
	CSP :	
Question n°1	Votre service dispose-t-il d'un plan de protection ?	Non
	Date de mise à jour ?	
Question n°2	Avez-vous rédigé des instructions complémentaires relatives à la protection du public, de vos personnels et de vos locaux ?	Non
	Sur quelles thématiques ?	
Question n°3	De quels dispositifs de sécurité active disposez-vous pour protéger vos services contre une intrusion hostile ?	
	Sas d'entrée ?	Oui
	Installation d'une gâche électrique à l'accueil ?	Oui
	Interphone d'accès au bâtiment ?	Oui
	Protection de l'armoire forte du chef de poste ?	Oui
	Accueil assuré par un personnel administratif ?	Oui
	Accueil assuré ou renforcé par un actif ?	Oui
	Accueil assuré ou renforcé par un ADS ?	Oui
	Accueil assuré ou renforcé par un réserviste ?	Oui
	Si l'accueil est assuré ou renforcé par un actif, un ADS, ou un réserviste, est-il armé ?	Oui
	Autre organisation ?	
Question n°4	De quels dispositifs de sécurité passive en état de fonctionnement disposez-vous ?	
	Caméras ?	Oui
	Alarmes ?	Oui
	Autres protections ?	
Question n°5	Avez-vous sollicité des dispositifs de sécurité passive auprès de votre SGAMI ?	Non
	Si oui, à quelle date ?	
	En avez-vous obtenu ?	Non
	Si oui, à quelle date ?	
Question n°6	Une étude de sûreté bâtementaire de votre service a-t-elle été réalisée ?	Non
	Si oui, à quelle date ?	
Question n°7	Un référent départemental « gestion de crise » a-t-il été désigné ?	Oui